

REGLEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE DES DYNAMIQUES INTRA- ET INTER-SUBJECTIVES (LARPsyDIS)

Le Laboratoire de Recherche en Psychologie des Dynamiques Intra- et Inter- Subjectives (LARPsyDIS) est administrativement rattaché à l'Institut de Psychologie de l'Université de Lausanne (UNIL) et réunit des chercheurs de la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP).

1. But et activités

Le LARPsyDIS est un lieu de réflexion théorique et méthodologique réunissant des chercheurs et chercheuses soucieux de développer une approche en psychologie qui place le sujet et les groupes dans leur contexte relationnel et socio-historique. Son but est de réunir des chercheur.e.s travaillant sur les liens entre processus inter- et intra-subjectifs. Sur le plan pratique, il vise à promouvoir les échanges scientifiques et la formation des doctorant-e-s par l'organisation de conférences, de journées d'étude et de colloques, ainsi que par des publications communes.

Les travaux menés par les membres du laboratoire cherchent à articuler les pôles de l'« inter » et de l'« intra », du « nous » et du « je », du groupe et de l'individu, du collectif et du singulier. Ils portent notamment sur les pathologies de l'agir dans une approche psychopathologique, les dispositifs et les pratiques des psychologues, la question de la filiation et des identités, les interactions sociales en contextes d'apprentissage, les dynamiques identitaires en situation de migration.

Sur le plan méthodologique, les travaux du LARPsyDIS privilégient les méthodes qui rendent compte des processus à l'œuvre dans le développement des émotions, actions et pensées du sujet, que celles-ci soient conscientes ou inconscientes. Ils accordent une attention particulière aux ressources symboliques en tant que partie intégrante du développement du sujet et des groupes, comme c'est le cas par exemple du langage mais aussi du jeu ou de toute autre forme d'expression symbolique.

2. Membres

Le LARPsyDIS comprend deux catégories de membres :

- Sont membres ordinaires : les enseignant.e.s-chercheur.e.s rattaché.e.s à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, ainsi que les doctorant-e-s et post-doctorant-e-s engagé-e-s par l'UNIL et travaillant avec les enseignant.e.s-chercheur.e.s qui sont eux-mêmes membres ordinaires.
- Sont membres associés : (a) les enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s de l'UNIL rattachés à un autre laboratoire de recherche ; (b) les enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s qui ne sont pas rattaché.e.s à l'UNIL et mènent des projets de recherche en collaboration avec le LARPsyDIS ; (c) les doctorant-e-s sans contrat UNIL, d) à titre exceptionnel, certain.e.s doctorant-e-s de l'UNIL qui n'effectuent pas leur thèse de doctorat sous la direction d'un membre ordinaire.

Les enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s deviennent membres associés sur proposition d'un membre ordinaire, et ceci dans la mesure où il s'agit d'établir ou consolider des collaborations. Les professeur-e-s honoraires restent affilié-e-s au titre de membres associés, s'ils le souhaitent. Les membres ordinaires qui partent à la retraite et ne sont pas professeur.e.s honoraires sont nommés membres associés sur proposition d'un membre ordinaire.

3. Organes

Les organes chargés de la gestion du LARPsyDIS sont l'Assemblée générale, le Bureau et la direction.

4. Assemblée générale

Elle se compose de l'ensemble des membres ordinaires et associés. Elle est convoquée par le/la directeur/directrice ou sur proposition du Bureau au moins une fois par an. Elle peut être aussi convoquée de manière exceptionnelle. L'ordre du jour de l'Assemblée générale est préparé par le/la directeur/directrice. Lors de l'Assemblée générale, le/la directeur/directrice présente le rapport d'activités du LARPsyDIS et les orientations scientifiques actuelles et futures.

5. Bureau

Le Bureau est l'autorité exécutive du LARPsyDIS. Il est constitué de membres ordinaires :

- Les enseignant.e.s-chercheur.e.s sous contrat UNIL ;
- De trois représentant-e-s élu-e-s parmi les doctorant-e-s et post-doctorant-e-s sous contrat UNIL.

Le Bureau se réunit au moins une fois par semestre. Il élabore ou transmet des propositions à soumettre à l'Assemblée générale, établit un plan de travail, entreprend toute initiative utile pour la promotion et le développement du LARPsyDIS.

Le Bureau élit en son sein un-e directeur/directrice. Le/la directeur/directrice et les représentante-s des doctorant-e-s exercent un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

6. Le/la directeur/directrice

Le/la directeur/directrice est élu-e parmi les membres ordinaires enseignant.e.s- chercheur.e.s du LARPsyDIS.

Il/elle veille à l'exécution des mandats qui sont confiés au Bureau par l'Assemblée et traite les affaires courantes.

Il/elle convoque l'Assemblée générale de sa propre initiative ou sur proposition du Bureau, et en préside les séances.

7. Ressources

Elles relèvent du budget ordinaire de l'Institut de Psychologie.

Version approuvée en séance de Bureau du Larpsydis le 9 juin 2016.

Version amendée en AG du Larpsydis le 24 novembre 2017.